



Doc. 14340
28 juin 2017

La mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

Amendement¹ n° 4

Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 2.2, insérer le paragraphe suivant:

«de s'attaquer d'urgence aux problèmes systémiques identifiés dans les arrêts pilotes rendus par la Cour, une attention particulière étant accordée à toutes les affaires s'y rapportant;»

Déposé par:

CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
BESELIA Eka, Géorgie, SOC
BUTKEVIČIUS Algirdas, Lituanie, SOC
KLEINBERGA Nellija, Lettonie, ADLE
MIKKO Marianne, Estonie, SOC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC

1. 2017 - Troisième partie de session

